

Épreuve d'option Histoire

Épreuve à option : Écrit

Histoire : Lucia Rossi, Julien Zurbach

Géographie : Aurélia Knapik, Romain Leconte, Romain Talamoni

Coefficient : 3

Durée : 6 heures

A compter de la session 2026, vu l'arrêté du 23 juin 2025 modifiant l'arrêté du 9 août 2024 fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'École normale supérieure (Ulm), l'épreuve d'admissibilité d'option Histoire consistera en un commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents. Le sujet de composition de géographie ne sera plus proposé. En conséquence le fond de carte ne sera plus proposé aux candidates et candidats.

Pour cette session 2025, le jury a corrigé au total 172 copies, réparties entre 143 copies pour le sujet n°1 (épreuve mixte) et 29 copies pour le sujet n°2 (composition de géographie). Avec une moyenne s'élevant à 10,35 et 41 copies ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14, les résultats de cette épreuve restent dans les standards des années précédentes.

En ce qui concerne le sujet n°1, seules deux copies n'ont pas répondu aux réquisits de l'épreuve, ne traitant que l'un des deux exercices. Conformément à l'esprit de cette épreuve, le jury a tout particulièrement valorisé, dans la note finale, les copies qui ont su satisfaire les exigences méthodologiques propres à chacune des deux disciplines, ainsi que les connaissances requises par les questions au programme. La moyenne s'établit à 10,43 avec 35 copies ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14.

La session 2025 marque la dernière année d'existence du sujet n°2 qui ne sera plus proposé à compter de la session 2026. Adopté par une très faible minorité des candidates et candidats, les résultats sont aussi régulièrement inférieurs aux résultats qu'elles/ils obtiennent avec le sujet n°1. Cette année, la moyenne s'établit 9,97 et 6 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 14.

Qu'il s'agisse des cités grecques ou des territoires insulaires français, le jury d'histoire et de géographie a constaté que les candidates et candidats ont très rarement adopté la typologie comme mode de restitution et d'analyse de la diversité des situations historiques et géographiques. L'usage de la typologie aurait permis aux candidates et candidats d'éviter deux écueils : celui de l'inventaire, en produisant des catégories analytiques subsumant l'infinie diversité des cas ; celui de la généralisation à outrance, en conservant et soulignant les différences entre les cas. Nous encourageons les candidates et candidats à se former à cette méthode, au service des deux disciplines.

Le jury tient à féliciter les candidates et candidats et à saluer le travail des préparatrices et préparateurs. Ces résultats témoignent d'une lecture attentive des rapports précédents qui ont permis d'explicitier les attentes du jury.

1. Commentaire de document historique

La question au programme en histoire a permis aux candidates et candidats de se consacrer à l'étude de l'époque hellénistique ancienne, moins souvent abordée mais objet d'une riche historiographie récente et connue par des sources très diverses, où l'épigraphie et la papyrologie ont une place de choix. C'est cependant un texte d'auteur qui a été proposé à l'écrit et devait faire l'objet d'un commentaire historique : un passage de Diodore de Sicile, livre XX, chapitres 100 et 102-103 (la coupure se justifiant par l'alternance stricte, chez cet auteur, des affaires grecques et des affaires romaines). L'ensemble portait sur les lendemains de l'échec du siège de Rhodes par Démétrios Poliorcète et sur la campagne menée ensuite par ce dernier en Grèce centrale.

La force de ce texte, qui fondait en grande partie la décision de le proposer à commenter à l'écrit, était la grande diversité des relations entre les nouveaux rois et les cités grecques, l'omniprésence du thème de la liberté des Grecs et le contraste très prononcé entre ce thème et les réalités de la conquête militaire et des changements de régime dans les cités. C'est évidemment un thème central de l'écriture de l'histoire hellénistique, renouvelé ces dernières années par des travaux d'ampleur, et auquel était consacrée une partie de la lettre de cadrage. Cela a été bien vu, mais l'approche du problème laissait le plus souvent à désirer.

La méthode du commentaire est bien maîtrisée par la grande majorité des copies. Il est rare que le développement tombe dans le premier piège classique, celui de la dissertation à propos du texte, encore que quelques cas se soient présentés. La paraphrase est, elle, un peu plus courante, car c'est un danger plus insidieux, qui menace dès qu'on perd le fil historique, dès qu'on sent la volonté de mentionner tous les aspects du texte sans qu'on perçoive vraiment d'interprétation historique. Très peu de copies, en revanche, ont cédé aux sirènes du commentaire littéraire : il faut dire que le style très sobre, c'est le moins qu'on puisse dire, de Diodore dans ce passage n'y invitait guère. Les copies ont donc été consacrées comme attendu aux enjeux historiques d'un texte saisi dans son ensemble.

Il s'agissait, bien évidemment, de se concentrer sur Démétrios Poliorcète, personnage principal de la succession de sièges relatée dans ce texte. Les copies n'ont certes pas été déroutées par la densité de la matière événementielle : à vrai dire, on aurait même apprécié qu'elle soit un peu mieux cernée, par exemple par des analyses géographiques qui ne se ramènent pas forcément à des éléments présents dans le texte ou le chapeau et les notes ajoutés par le jury. Il est paradoxal, dans le cadre d'une épreuve commune avec la géographie, que la dimension spatiale des événements soit si peu analysée ou au moins évoquée. Les très rares copies qui ont reconnu ici les fameuses « entraves de la Grèce », ainsi nommées par l'historien Polybe, dont l'occupation permet de contrôler la Grèce continentale, n'en ont presque rien fait.

C'est que, dans l'immense majorité des cas, l'analyse tendait non vers les ressorts concrets du pouvoir de Démétrios mais vers sa gloire. L'image de Démétrios, voire, par une généralisation sans doute légitime mais presque jamais discutée, l'image du roi hellénistique,

remplace souvent le roi lui-même. Cela repose sur une équation implicite entre gloire et pouvoir, la première étant directement transposable dans le second, et l'ensemble faisant l'objet d'un raisonnement économique simple (un roi doit « augmenter son pouvoir », et il le fait au mieux en se montrant le plus fort, etc.). Il faut bien avouer qu'à la lecture de certaines copies, l'expédition de Démétrios en Grèce devenait une sorte de promenade militaire où le roi prenait des villes choisies au hasard pour démontrer sa puissance, et donc « consolider son pouvoir ». Souvent on souligne combien la prise d'une ville est favorable à la réputation du roi ; moins souvent on analyse les moyens mis en œuvre, notamment militaires, alors même que Démétrios est surnommé Poliorcète, « preneur de villes » au sens concret, « celui qui sait assiéger » et maîtrise la poliorcétique, qui est une science avant d'être source de prestige ; et beaucoup plus rarement on s'interroge sur ce que signifie une telle victoire en termes de contrôle territorial et de circulations. Que Sicyone soit même refondée sous le nom de Démétrias prend rarement le relief qu'il faudrait.

Le fait est que la quasi-totalité des copies suit une approche de l'histoire très abstraite, privilégiant les représentations, d'une manière d'ailleurs peu construite (à qui un roi doit-il démontrer sa puissance, quels sont les relais de la propagande ?). Cela fait sonner bien creux beaucoup de passages, réduits à des invocations plus qu'à des analyses. C'est ainsi que les multiples formes d'assimilation des rois à l'un ou l'autre aspect du divin sont souvent ramenées à une seule question, ou même un seul fait, la « divinisation », ce qui empêche de s'interroger sur ce que signifie vraiment tel ou tel geste dans le contexte de Rhodes (pour Ptolémée) ou de Sicyone (pour Démétrios devenu fondateur), et donc de donner à ces années, avant la formalisation des cultes des souverains, leur véritable dimension expérimentale.

En effet, ce qui souffre le plus du biais vers l'abstraction est l'autre versant du texte, celui qui porte sur les relations entre rois et cités. Ce passage de Diodore relate en effet un épisode important dans un moment, les premières années des royaumes nouveaux, où se définissent ces rapports, où des expériences fondatrices, dans le bruit et la fureur, par des initiatives conservatrices ou révolutionnaires, amènent l'émergence de catégories nouvelles. Si l'importance du moment a été parfois sentie, le commentaire est souvent resté assez quelconque, comme si le texte reflétait des relations entre rois et cités données pour assez évidentes. Surtout, les copies qui ont abordé le problème de fond – la diversité des situations et la possibilité d'une typologie – sont restées très rares. La question centrale consiste à savoir si la diversité des relations concrètes peut se ramener à quelques types bien définis, ou si elle est telle que chaque situation est irréductible aux autres. Elle n'a pas été posée, et le jury n'en attendait d'ailleurs pas tant. Mais il attendait une analyse des diverses configurations apparaissant dans ce texte comme dans un manuel. Rhodes, vieille cité grecque, a pu par sa puissance militaire résister à toute annexion ; c'est un jeu diplomatique, dont témoigne l'hommage rendu à Ptolémée pour son appui contre Démétrios, mais aussi une question de puissance militaire. Corinthe est vaincue et se voit imposer une garnison. Sicyone, elle, est refondée et change de nom, tandis que son site et son aspect urbain sont entièrement rénovés. Ces trois situations évoquent trois types de relations qui se retrouvent tout au long de l'époque hellénistique. Il y avait matière ici à passer de l'événementiel au structurel, en passant justement par la dimension fondatrice des années finales du IV^e s. Très peu de copies l'ont fait, et très rares furent celles qui dépassèrent le niveau très général de la relation entre roi et cité pour adopter une démarche typologique, pourtant au cœur des travaux sur la question, y compris dans les manuels. Une seule copie (!) a relevé et commenté la mention d'un parti de Démétrios dans une cité, soulignant la division des élites civiques qui peut aller jusqu'à la guerre civile, et

facilite les renversements d'alliance tout en les liant à des changements de régime : la gloire du roi peut passer par la cuisine politicienne.

Le jury, tout en soulignant la qualité d'ensemble des bases méthodiques (méthode du commentaire, connaissances sur la période et sur les sources), souhaite encourager fortement les candidates et candidats à voir dans l'histoire une science du concret, où les faits ne prennent sens que par une situation, dans des lieux (la spatialité est essentielle), des communautés, des groupes, et non par une course vers l'abstrait et le général.

2. Géographie

Le thème des territoires insulaires français était globalement bien maîtrisé par les candidates et candidats qui ont su, dès les accroches de leurs introductions, faire le lien avec l'actualité relative au cyclone Chido et ses conséquences à Mayotte ou aux mouvements de protestations contre la vie chère aux Antilles. Souvent, ces accroches restent à l'état d'anecdotes et ne sont pas explicitement liées à la définition des termes du sujet et à sa problématisation. De nombreuses copies ont débordé les limites fixées par le programme en abordant les Territoires d'Outre-Mer (TOM), notamment le cas de la Nouvelle-Calédonie, alors que le programme est borné aux Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). Le jury n'a pas sanctionné ce traitement extensif du sujet mais il pouvait témoigner d'un manque de maîtrise des statuts institutionnels des îles françaises ultramarines.

La notion de marge présente dans la question de géographie comme dans le sujet de composition était globalement maîtrisée dans sa définition mais moins bien maniée dans les développements : le caractère relatif de la position de marge en fonction des échelles considérées et des phénomènes étudiés a été peu investi. Il en est de même pour la notion d'intégration. La notion d'insularité a souvent été définie de manière lapidaire comme caractère des îles sans qu'il ne soit proprement caractérisé au regard de la discontinuité territoriale, de l'éloignement, de la position littorale ou de la taille des territoires insulaires. Le terme « îles » n'a pas été défini, comme si son sens allait de soi. Le jury rappelle l'importance de définir les termes du sujet, ce qui ne signifie pas de retranscrire une définition de dictionnaire, mais de soulever les éléments importants des notions qui servent à construire un raisonnement analytique sur les territoires.

L'originalité et la difficulté du sujet était de considérer ensemble des espaces insulaires très divers, notamment en associant les îles métropolitaines et les îles ultramarines. D'une part, les candidates et candidats ont souvent distingué radicalement ces deux ensembles sans en saisir les traits communs ; d'autre part, ils les ont souvent opposés à partir de caractéristiques strictement physiques (climat, relief, distance) ignorant quasi-systématiquement l'histoire coloniale des îles ultramarines. S'il s'agit bien d'un exercice de géographie, il n'est pas interdit aux candidates et candidats de mobiliser leur culture historique pour comprendre des situations géographiques contemporaines. La colonisation des territoires ultramarins est centrale dans l'explication des structures économiques, de peuplement et institutionnelles contemporaines de ces espaces.

Le jury a eu le plaisir de lire des copies bien rédigées même s'il reste, pour certains, des efforts à accomplir quant à la maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe. L'expression écrite

mérite d'être épurée en raccourcissant les phrases, simplifiant la syntaxe et limitant l'abus de connecteurs logiques. Les différents conseils formulés dans les précédents rapports restent d'actualité et les candidates et candidats sont invités à s'y référer.

Question de géographie qui s'appuie sur des documents

Concernant la question de géographie qui s'appuie sur des documents, le jury a constaté une bonne maîtrise de l'exercice, les copies réussissant à s'appuyer sur le commentaire des documents pour construire une réponse à la question, mais qui ne s'y limite pas. Ainsi, il était attendu que les îles traitées dans la réponse ne se cantonnent pas à celles mentionnées dans les documents : l'absence répétée de la plus grande île métropolitaine, la Corse, dans les développements était surprenante. A contrario, la présence récurrente de la Guyane dans les développements n'était pas pertinente : si certains auteurs ont pu montrer que la Guyane présentait des caractéristiques semblables à celles des îles, sa présence dans le développement nécessitait une justification très précise et sourcée, que nous n'avons jamais rencontrée. En tout état de cause, ce cas ne pouvait constituer qu'une ouverture et non un exemple central quand le principal territoire insulaire n'avait pas été mentionné. En revanche, il n'est pas opportun de dépasser les limites fixées par le programme permanent sur la France métropolitaine et les DROM. Ces remarques liminaires doivent conduire les candidates et candidats à mieux border le sujet, dès l'introduction.

Outre les éléments définitionnels et le cadrage géographique dans l'introduction, la présentation des documents doit encore être améliorée. Trop de copies recopient les intitulés des documents sous forme de phrases : c'est strictement inutile. Présenter les documents doit soulever un axe de problématisation. Ici, on pouvait constater que trois documents font état de processus statio-temporels (décroissance démographique, tourisme, mobilité) et s'interroger sur les rythmes et temporalités de la marginalisation et de l'intégration des îles. On pouvait aussi relever le fil conducteur des services publics et des politiques publiques dans les documents (politique de la ville, patrimonialisation, transports, École, accès à l'eau et à l'électricité) qui pouvait interroger les notions d'intégration et de marginalisation au prisme de l'équité territoriale, au sein de la République. Ce travail de problématisation du dossier documentaire est essentiel pour éviter l'écueil de la paraphrase de la question posée et des documents. Si les introductions sont formellement maîtrisées, elles sont rarement efficaces lorsqu'elles récitent des définitions, recopient les intitulés des documents et paraphrasent la question posée dans le sujet.

Les développements ont souvent été tributaires de ce défaut de problématisation. Beaucoup ont considéré successivement les formes de marginalisation puis d'intégration, ou inversement, avant d'aborder une troisième partie dont l'argument est souvent peu clair ou fourre-tout, se consacrant par exemple aux « dynamiques ». De même, les plans traitant successivement de l'Outre-mer et des îles métropolitaines, minoritaires, étaient très répétitifs et descriptifs. Le plan en trois parties ne constitue pas un attendu impératif : le temps pour traiter la question de géographie étant limité, un plan en deux parties dont les arguments sont explicites et la progression dialectique peuvent être non seulement acceptables mais plus pertinents que ceux dont la troisième partie est mal accordée. Une copie ayant obtenu la note maximale sur l'exercice de géographie a structuré son propos en deux parties en montrant que 1) les territoires

insulaire sont marqués par une marginalisation à plusieurs échelles qui les structure et accentue les inégalités, puis que 2) les territoires insulaires ne sont pas condamnés à la marginalité. On y observe, à différentes échelles et par différents acteurs, des tentatives pour les intégrer en usant de leurs ressources particulières et en prenant en compte leur situation singulière.

Le deuxième défaut saillant des développements est relatif à la montée en généralité. Les sous-parties développent une succession de cas et peinent à élargir le propos à l'ensemble du sujet, c'est-à-dire à toutes les îles incluses dans le programme. La réalisation d'une typologie aurait permis aux candidates et candidats de tenir un propos plus structuré et général, malgré la diversité des territoires envisagés. On pouvait s'appuyer sur des critères simples que les copies ont largement mentionnés mais qu'elles n'ont jamais assemblés en une typologie. Les critères relatifs à la taille des îles (en superficie ou en population), à l'éloignement au continent (métrique ou sur le réseau de transport), au statut institutionnel (communes, département, région) ou encore à leur histoire (coloniale ou non) auraient permis d'identifier des cas paradigmatiques de quelques situations générales sur lesquels concentrer la réflexion. La deuxième copie ayant obtenu la note maximale sur l'exercice de géographie a ainsi structuré son développement en montrant que 1) les territoires insulaires français sont des territoires de contrastes et d'inégalités, 2) qui s'expliquent par leur degré d'intégration ou de marginalisation, 3) et que l'on peut synthétiser par une typologie.

Le troisième défaut saillant des développements est le manque de changement d'échelle. La question posée invitait explicitement à traiter le sujet « à différentes échelles spatiales ». En effet, les territoires intra-insulaires ne sont pas homogènes et le document 1 soulignait les différentes échelles de la marginalisation et de l'intégration, de l'île par rapport au territoire national, du littoral par rapport au territoire de l'île jusqu'aux quartiers par rapport au territoire de la ville. Le changement d'échelle dans le développement permettait de démontrer la compréhension de la notion de marginalisation et d'intégration qui sont par définition relatives à un espace de référence, la situation de marge à l'échelle nationale pouvant être inversée à l'échelle de l'île. De même, cette situation de marge est variable dans le temps, en particulier pour les îles touristiques qui constituent des centres de l'activité sociale quelques semaines par an, comme en témoignait la photo de l'embouteillage sur le pont de l'île de Ré.

Enfin, même si ces propos sont minoritaires, certaines copies présentent des affirmations déterministes, culturalistes ou raciales lorsqu'elles en viennent à traiter des territoires ultramarins. Le climat tropical a pu être mobilisé comme facteur explicatif de la marginalisation, notamment lorsqu'il était question de Mayotte ravagée par le cyclone Chido, faisant fi de toute considération sociale, économique et politique pour expliquer le mal-développement de Mayotte ; le relief a pu remplacer le développement colonial de l'économie de plantation dans l'explication de l'organisation sociale et spatiale des îles antillaises ; les populations ultramarines ont pu être présentées comme vivant à l'état de nature. Ces propos, particulièrement aberrants lorsqu'ils sont tenus à l'issue d'une formation en sciences humaines, ont été sanctionnés.

Composition de géographie

Concernant la composition de géographie, le jury formule des remarques similaires à celles concernant la question de géographie qui s'appuie sur des documents. Les copies témoignent d'une maîtrise formelle de la composition, mais d'un manque de réflexion approfondie sur les concepts et d'une faiblesse dans l'exploitation des connaissances. Les introductions et conclusions restent à renforcer, la problématisation doit être clarifiée et les exemples davantage contextualisés et reliés au sujet. Une meilleure prise en compte des échelles et de la diversité des territoires insulaires, notamment à travers la réalisation de typologies, permettrait de dépasser la simple description et de rendre compte de la complexité des dynamiques d'intégration et de marginalisation.

Dans l'introduction, si le terme « îles » a rarement été défini, « marge » a été davantage investi mais la distinction avec « périphérie » était parfois confuse. La notion connexe d'« iléité » a été quasiment absente, alors qu'elle aurait pu enrichir la réflexion. Trop de copies ont plaqué des définitions sans en montrer l'articulation, négligeant la dimension interrogative du sujet. Les problématiques les plus réussies reposaient sur l'opposition intégration/exclusion, permettant d'aborder le processus de marginalisation, ou proposaient une réflexion plus politique autour de la cohésion nationale. Leur formulation était fréquemment alambiquée ou prenait la forme d'une succession de questions. La délimitation spatiale du sujet a posé problème. Nombre de copies se sont focalisées sur les DROM, au détriment des autres territoires insulaires, en particulier la Corse et les îles métropolitaines, souvent oubliées. Le manque de contextualisation historique et géographique a également affaibli la compréhension du sujet, gommant les spécificités propres aux différents territoires insulaires.

Les connaissances mobilisées sont inégales. Plusieurs copies se sont limitées aux documents fournis, sans apport personnel. La composition requiert davantage de connaissances personnelles pour développer des exemples précis, datés et localisés. À l'inverse, nombre de candidates et candidats se sont contentés de réciter leurs connaissances sans les relier explicitement au sujet. D'une manière générale, les développements sont trop souvent descriptifs, sans analyse des dynamiques spatiales ou des facteurs explicatifs. Le pluriel « îles » appelait des comparaisons et typologies à différentes échelles, rarement proposées, alors que la distinction entre DROM et territoires insulaires métropolitains a souvent été traitée comme une évidence. Plus préoccupants, des erreurs factuelles ou contresens ont été relevés, parfois liés à un déterminisme physique excessif ou à un discours misérabiliste sur les outre-mers.

La réflexion sur les échelles spatiales, temporelles et la relativité de la marge n'a pas été suffisamment menée. La temporalité de la marginalité et son éventuel caractère choisi ou subi n'ont que rarement été interrogés. Seules quelques copies ont mis en valeur la marginalité comme ressource. Enfin, les dynamiques d'intégration ont été envisagées presque exclusivement au prisme de l'État, alors que d'autres acteurs auraient dû être pris en compte.

L'effort de réalisation graphique a été réel et apprécié. Toutefois, la qualité reste inégale : croquis trop petits, mal légendés, peu lisibles, voire entachés d'erreurs de localisation. Beaucoup de croquis étaient plaqués, sans articulation avec l'argumentation. Les productions les plus originales, comme un croquis de l'île d'Ouessant ou un schéma sagittal de la marginalisation, ont été valorisées.

Épreuve d'option Histoire

Épreuve à option : oral

Histoire : Lucia Rossi, Julien Zurbach

Le jury a entendu 11 candidat(e)s. Le niveau de connaissances et l'efficacité des commentaires ont été remarquables. Les notes se sont situées entre 14 et 20. Les textes proposés ont tous fait l'objet d'un commentaire construit et réfléchi, avec de vraies prouesses : on a vu presque refaire le raisonnement d'un article de Jean Bingen sur le papyrus relatant une grève sur le domaine d'Apollonios. Cela était symptomatique : sans avoir acquis de connaissances encyclopédiques, les candidat(e)s ont su utiliser leur savoir avec méthode pour donner toute sa dimension à chaque document. La diversité des sources proposées n'a pas été un obstacle : comme la lettre de cadrage le soulignait d'ailleurs, les textes disponibles sur la période hellénistique ancienne, au programme cette année, sont souvent des inscriptions ou des papyrus plutôt que des textes littéraires. La diplomatique de ces sources n'a pas posé de problème, ce qui montre une certaine familiarité avec la lecture de textes épigraphiques ou sur papyrus. Les courtes introductions données par le jury ont été bien utilisées pour situer les documents et personne ne s'est laissé désarçonner par la situation parfois très précise des textes : il n'était évidemment pas nécessaire d'avoir déjà étudié la cité de Iasos pour faire de très bonnes explications.

Les aspects à souligner sont, comme de coutume, les suivants, mais ils le seront ici de manière presque exclusivement positive. La méthode du commentaire est maîtrisée : les allers-retours entre citations du texte et discussion se placent dans un discours bien construit, progressant de l'évident au plus complexe, mettant en valeur l'originalité de la situation à laquelle se rapporte la source tout en la situant dans des questions historiques plus vastes. Les caractères originaux de chaque catégorie de sources et de chaque texte en particulier sont bien soulignés et mobilisés à bon escient. D'autres sources semblables ont été mobilisées quand cela permettait d'éclairer le texte à commenter, ce qui est une excellente démarche. Les connaissances acquises par les candidat(e)s et leur conscience des développements historiographiques se sont avérés très solides, mais c'est surtout l'efficacité du raisonnement historique qui a impressionné le jury.

Les textes proposés étaient relativement classiques et bien connus, sélectionnés avec le souci d'éviter les recoupements avec la session précédente sur la même question. Ils ont évidemment été choisis pour leur capacité à refléter des évolutions historiques dans des situations particulières, ce que les commentaires ont parfaitement vu.

Liste des sujets

1. Décret honorifique pour Callias de Sphettos, citoyen athénien officier de Ptolémée I^{er} et Ptolémée II (260/259), *IG II³ 1 911*, trad. J.-M. Bertrand 1992
2. Les conflits du quotidien dans les villages du Fayoum. Trois textes issus des papiers du stratège Diophanès : plainte d'une femme pour coups et insultes (221), O. Guéraud, *P. Enteuxeis*, n° 83 ; plainte d'un cultivateur lésé par un clérouque (221), O. Guéraud, *P.*

Enteuxeis, n° 11 ; plainte d'Héracléïdès pour violence et insultes (218), O. Guéraud, *P. Enteuxeis*, n° 79

3. Les cités de mer Égée et Philoclès, roi de Sidon, amiral de Ptolémée II. Trois textes : décret de Délos pour Philoclès (280), Dürrbach n°18 ; Décret de Samos pour des juges étrangers mandatés par Philoclès (280) SEG I 363, trad. Pouilloux, Choix n. 21 ; Décret athénien pour Philoclès (années 280), IG II³ 1 868

4. Lettre de la reine Laodice à Iasos et décret des Iasiens pour Antiochos III et Laodice (vers 196-195 av. J.-C.) : *I. Iasos* 4 ; trad. adaptée de Bielman 2002, n. 30.

5. Une grève dans le Fayoum (257). Panakestor, prédécesseur de Zénon à la tête du domaine d'Apollonios, fait face à quelques problèmes : PSI V 502, trad. Cl. Orrieux 1983 et R. Burnet 2003

6. L'émergence des royaumes gréco-bactriens (env. 253-206). Trois textes et deux monnaies : Strabon *Géographie* XI 9, 2 ; Justin *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue Pompée* XLI, IV, 5-9 ; Polybe *Histoires* XI 34, 1-12 ; statère d'or de Diodote I^{er} (droit : Diodote ; revers : *Basiléôs Antiochou*, « du roi Antiochos » ; tétradrachme d'argent d'Euthydème I^{er} (droit : Euthydème ; revers : *Basiléôs Euthydémou*, « du roi Euthydème »)

7. Décret de Chrémonidès et alliance des Grecs (268). Syll³, 434-435, trad. J.-M. Bertrand 1992

8. Le traité de paix d'Apamée. Polybe *Histoires* XXI, 41,6-43, trad. D. Roussel 2003

9. Traité entre la cité de Iasos et Ptolémée satrape d'Égypte. Stèle trouvée à Iasos (Carie), contenant les termes d'un traité entre Ptolémée, trois chefs de mercenaires et la cité de Iasos. Vers 309-306. IK 28, 1, 2-3 ; trad. A. Giovannini 2004

10. Décret de Téos pour Antiochos III et Laodice (203). Stèle trouvée à Téos, SEG 41, 1003, trad. J.-M. Bertrand 1992

11. Lettre d'Antigone Le Borgne concernant le projet de synœcisme entre Téos et Lébédos en Ionie (303/302). Stèle trouvée à Téos, Ionie. Syll³ 344 ; trad. M. Sartre 2003